

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Noalis à Condat-sur-Vienne « Rue du petit Bontemps »

N° 12.1

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025 pour le territoire de Limoges Métropole, exécutoire depuis le 11 septembre 2019, soutient le développement du parc de logement social sur l'ensemble des communes soumises aux objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Conformément au règlement d'interventions financières approuvé par une délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cas de la construction neuve de logements sociaux, le montant de l'aide de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) varie en fonction du territoire (zonage de la commune) et du type de financement.

Dans ce cadre, Noalis sollicite Limoges Métropole pour l'obtention d'une aide financière pour la création de 4 logements locatifs sociaux dans un programme de construction en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) situé rue du petit Bontemps sur la commune de Condat-sur-Vienne.

Descriptif du projet :

Cet ensemble immobilier, composé de 4 maisons et 3 lots à bâtir privés, sera réalisé par le promoteur Unik Construction.

Le programme de logements sociaux, tel qu'il est présenté, comprend ces 4 maisons de type 4 en R+1. Chacune de ces maisons bénéficiera d'une terrasse, d'un garage attenant et d'un jardin privatif.

Le projet est situé dans un environnement urbain proche de toutes les commodités telles que les transports, les services et les commerces.

Décomposition de l'aide prévisionnelle de Limoges Métropole :

	Montant aide Limoges Métropole par type de logement			Total
	Prêt locatif à usage social (PLUS) : 2 000 €/logt Zone 2	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : 5 000 €/logt Zone 2	Prêt locatif social (PLS) : 0 € Zone 2	
Nombre de logements	2	2	0	4
Total	4 000 €	10 000 €	0 €	14 000 €

Pour ce programme dont le coût global est estimé à 0,81 M d'€ et en application du règlement d'interventions financières de Limoges Métropole en vigueur, il est proposé de verser une participation financière prévisionnelle de 14 000 € au titre de la construction de logements locatifs sociaux PLAI-PLUS.

Le promoteur a pris contact avec les services de Limoges Métropole pour la mise en œuvre de la clause sociale : 105 heures d'insertion seront intégrées dans les marchés liés à cette opération.

Etat d'avancement du projet :

Les travaux débuteront mi-2024 pour une livraison prévue à l'été 2026.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement de la somme de 14 000 € pour ce projet de 4 logements locatifs sociaux, conformément au règlement d'interventions financières en vigueur,
- d'autoriser le Président à signer une convention de financement avec Noalis pour la création de ces logements sociaux rue du Petit Bontemps à Condat-sur-Vienne et tous les documents devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses et recettes sur les lignes de crédit prévues au budget principal de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :

- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024